

tion. On ne pouvait pas vous demander si vous aviez vu M. le colonel avant de voir M. Stoffel.

M. MIÈS. — Je n'ai pas été interrogé par M. le général rapporteur, mais par un autre officier qui m'a demandé : « Est-ce bien tout ? — Oui, lui ai-je répondu. — Je n'ai pas du reste besoin de détails, reprit-il, Rabasse m'a donné tous les détails. » De sorte que je n'avais rien à lui indiquer.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le colonel, vous n'avez aucun souvenir de la figure de Miès ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Ni de la figure de Rabasse ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je l'ai vu pendant le cours de la campagne; mais je n'ai aucun souvenir de l'incident.

M. LE PRÉSIDENT. — Ni d'avoir été réveillé dans la nuit du 25 au 26 ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Je n'ai aucun souvenir d'une dépêche émanant de M. le maréchal Bazaine.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes bien convaincu que, si vous en aviez reçu une, cela vous aurait frappé ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — D'autant plus frappé que nous attendions de ses nouvelles avec une impatience extrême.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il faudrait savoir quel était l'officier de service.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Le signalement, tel qu'il a été indiqué, répond parfaitement à celui de M. Marescalchi.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD, juge suppléant. — Monsieur le président, voulez-vous demander à Miès de vous faire la description de la maison dans laquelle était M. le colonel d'Abzac. M. d'Abzac verra alors si cette description est exacte.

M. MIÈS. — Cette maison était à droite, dans la rue principale, en venant de la gare; elle est à droite, je le répète, de la sous-préfecture qui se trouve alors à gauche et qui y faisait face. Il y avait quelques marches à monter, un petit perron. La salle de travail était à droite de l'entrée de la chambre; la salle à manger était à gauche. Entre la première salle de travail et la cuisine, se trouvait la chambre à coucher du maréchal de Mac-Mahon; après la salle à manger, se trouvait une autre chambre où se tenaient les sous-officiers de l'état-major qui travaillaient alors dans cette seconde pièce. La cuisine était au fond. Le même jour, 26, au soir, j'ai dîné à la table des domestiques, dans cette cuisine, ayant été invité par l'intendant du maréchal de Mac-Mahon.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais vous y êtes rentré une autre fois que dans la nuit; vous y avez dîné le soir, et la description de la chambre peut venir de ce fait.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD. — Mais M. le colonel d'Abzac habitait au premier étage ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — A droite ou à gauche ?

M. MIÈS. — J'ai tourné le couloir, à droite se trouvait la chambre dans laquelle était couché l'officier. Je répète que je l'ai vu, ce soir-là, en costume de nuit. Rabasse avait une bougie quand nous sommes entrés, l'officier avait lui aussi une bougie à la main; cela faisait deux bougies. On y voyait donc parfaitement clair. Le lendemain, nous nous sommes rencontrés, l'officier et moi, et nous nous sommes salués. Le 27, au matin, j'étais dans la cour avec un maréchal de logis d'artillerie, je lui ai demandé l'autorisation de monter sur



MAC-MAHON.

un fourgon, puisque le colonel Stoffel nous avait dit : « Marchez à pied, en voiture, comme vous voudrez, mais il faut arriver à temps. »

J'ai donc vu cet officier dans la cour; je l'ai salué; il m'a même demandé : « Venez-vous avec nous? — Oui, monsieur, lui dis-je. » Je l'ai revu plus tard au Chêne-Populeux.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD (au colonel d'Abzac). — La description du premier étage est-elle conforme à la vérité?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui.

M. LE GÉNÉRAL GUIOD. — Il n'est pas probable que Miès soit monté au premier étage quand il a diné le soir.

M. MIÈS. — Je ne suis monté au premier étage qu'une seule fois, la nuit où j'ai causé avec monsieur.

M. LE PRÉSIDENT (au colonel d'Abzac). — Où était votre chambre?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — A gauche, en montant de la cage de l'escalier.

M. LE PRÉSIDENT. — Le colonel Stoffel ne vous a-t-il pas dit qu'il rappelait les agents, parce qu'ils ne lui envoyaient rien?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui, il m'a dit cela à Courcelles, du côté de Reims.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 22 ou le 23?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Le 22, dans l'après-midi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai assigner dès demain les deux officiers de M. le maréchal de Mac-Mahon, s'ils sont ici.

M. Marescalchi est-il ici?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Il est en Birmanie.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions faire assigner M. d'Harcourt.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — MM. d'Harcourt étaient tous les trois près du maréchal ce jour-là, il n'y en avait qu'un, du grade de capitaine ou de lieutenant; comme lieutenant, il y avait le duc d'Harcourt, qui était volontaire, et le vicomte d'Harcourt qui était lieutenant de mobiles.

*L'audience est levée.*

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Au début de la guerre, j'étais attaché à l'état-major particulier du major-général. Après le 14 août, je suivis l'empereur, et je fus chargé par le maréchal de Mac-Mahon de lui fournir tous les renseignements nécessaires sur la marche du prince royal. C'est le 17 août que je suis entré en fonctions, nous étions alors au camp de Châlons.

Je dois ajouter qu'il ne faut pas se méprendre sur l'importance de mon service. Toutes les dépêches arrivaient au cabinet du maréchal et ne m'étaient remises qu'après avoir été ouvertes. Notre préoccupation constante était d'avoir des nouvelles du maréchal Bazaine. Il me vint cette idée de demander à la préfecture de police des agents pour utiliser leurs

services. M. le maréchal ayant approuvé cette idée, je télégraphiai dans ce sens à M. le préfet de police à Paris, et le 19, autant que je me le rappelle, les agents Rabasse et Miès arrivèrent au camp de Châlons. Je leur expliquai ce que j'attendais d'eux et ils partirent le 20 août. Je leur promis une forte récompense s'ils réussissaient, 20,000 ou 25,000 francs, si mes souvenirs me servent bien.

Peu de temps après leur départ, ils m'envoyèrent une première dépêche dans laquelle ils me disaient qu'ils ne pensaient pas réussir : le 22 août, ils reçurent une dépêche de Reims qui les rappelait à l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous avez envoyé les agents, leur avez-vous indiqué le point de Longwy?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous leur avez dit simplement d'essayer de pénétrer à Metz, ou de vous en rapporter des nouvelles?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Pas autre chose. Ils étaient libres de prendre la direction et d'employer tous les moyens qu'il leur plairait.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous leur avez télégraphié de revenir?

M. LE COLONEL STOFFEL. — En ce qui concerne la dépêche envoyée de Reims le 22, qui a, autant que je me le rappelle, pour suscription : « Monsieur le maréchal de Mac-Mahon aux agents télégraphiques de l'état-major, etc. » Il m'est impossible, aujourd'hui, de dire si elle est de moi ou non. Je crois qu'elle n'est pas de moi pour diverses raisons, toutes de détails d'ailleurs; notamment l'absence de signature alors que j'avais l'habitude de signer toutes mes dépêches.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment avez-vous su que cette dépêche était partie, puisque ce n'est pas vous qui l'avez expédiée?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Ici encore, mes souvenirs sont très-confus; je crois me rappeler qu'un officier d'un des deux états-majors de M. le maréchal, de l'état-major général ou de l'état-major particulier, m'a fait savoir qu'il était arrivé une dépêche par laquelle mes agents demandaient à rentrer, et qu'on leur avait répondu en mon nom de rentrer. J'ajouterai ce détail, qui a son importance, que je demeurais à un quart de lieue environ du quartier général, de telle sorte qu'il est possible qu'un officier de l'état-major du maréchal ait, en mon absence, envoyé une dépêche à ma place.

Dans tous les cas, je n'ai pas ignoré que mes agents avaient l'ordre de rentrer; aussi, je n'ai pas été surpris quand je les ai vus revenir au camp le 25 ou le 26.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, ces agents qui avaient reçu de vous la promesse d'une somme de 25,000 fr., et qui n'avaient traité, je crois, qu'avec vous, qui n'avaient vu que vous à leur départ, le premier officier venu de l'état-major particulier ou de l'état-major général pouvait leur envoyer l'ordre de revenir?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Monsieur le président, c'était pour ainsi dire un service qu'on se rendait entre officiers. Je n'étais pas là; tous les officiers de l'état-major général ou particulier savaient parfaitement que j'employais deux agents.

M. LE PRÉSIDENT. — Généralement, cependant, le service des renseignements ne se fait pas publiquement. Maintenant, savez-vous à quel endroit était adressé cet ordre de revenir aux agents? Vous avez eu probablement occasion de le savoir depuis?

M. LE COLONEL STOFFEL. — C'est à Longwy; je l'ai su depuis.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment savait-on qu'ils étaient à Longwy, puisque vous leur aviez donné l'ordre de pénétrer à Metz?

M. LE COLONEL STOFFEL. — C'est précisément là une circonstance qui me fait croire, comme je le disais tout à l'heure à M. le président, que la dépêche n'est pas de moi; elle a été envoyée par un officier quelconque qui avait connaissance du séjour des agents à Longwy.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment aurait-on pu savoir que les agents étaient à Longwy?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je l'ignore, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais si les officiers de l'état-major étaient ainsi au courant des missions les plus secrètes, de celles, du moins, qu'on juge habituellement les plus secrètes, si l'un ou l'autre pouvait donner des ordres, ils devaient être plus ou moins au courant, aussi, des dépêches qui arrivaient. Si on a rappelé ces agents, c'est qu'il y avait un motif quelconque; il était, sans doute, arrivé quelque nouvelle sur leur compte ou par leur intermédiaire. Ni les officiers qui pouvaient se trouver ainsi au courant des résultats de la mission, ni l'officier qui a fait revenir vos propres agents n'ont rien dit des motifs qui avaient pu amener leur retour?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non, car je ne puis pas dire même que cet officier existe; ces deux agents ne dépendaient absolument que de moi, et je ne peux pas dire que je leur eusse donné une mission secrète.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils ne dépendaient que de vous! Vous venez de dire qu'un officier quelconque pouvait les rappeler; donc ils dépendaient un peu de tout le monde. Je passe à une autre question. Pensez-vous que des dépêches, qui auraient été adressées nominativement au colonel Stoffel, auraient pu être remises à un autre officier sans que vous fussiez prévenu?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Cela pouvait parfaitement arriver.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous souvenez-vous de la date à laquelle vos agents vous ont rejoint.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Cela était sorti de ma mémoire; c'est tout récemment que je me suis souvenu qu'ils m'avaient rejoint à Reithel le 26 au matin.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-vous la conversation que vous avez eue avec eux?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne vous rappelez pas qu'ils vous aient présenté aucune pièce?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Pardon, ils m'ont présenté des pièces. Lorsque j'ai vu les deux agents, — sans me rappeler dans quelle circonstance, — ils m'ont remis comme une liasse de papiers, et, en même temps, une lettre; sans savoir ce que je faisais, je l'ai prise, et je ne puis même pas dire que je l'aie ouverte. Ils m'ont dit: «Voici une lettre de recommandation de la part du colonel Massaroli», je crois, pour un nommé Guyard, qui a fait telle et telle chose. Que leur ai-je répondu? Je ne sais; dans tous les cas, je leur ai donné une fin de non-recevoir, leur disant que le maréchal n'avait pas le temps de s'occuper de lettres de recommandation. Quant aux autres feuilles qu'ils m'avaient remises, il m'est impossible de savoir ce que c'était; mes agents ne se doutaient pas que je n'avais pas reçu certaines dépêches qu'ils m'avaient envoyées, et je n'ai même pas regardé les pièces qu'ils me présentaient. Ils n'avaient pas atteint mon but, et leur retour n'avait pour moi aucune importance. Ces papiers qu'ils m'ont remis pour moi ne signifiaient absolument rien, et comme ces hommes ne savaient pas que je n'avais pas reçu leur dépêche, ils ne m'en signalèrent pas l'intérêt. Les ai-je fourrés dans mon gilet? Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, je les ai fait mettre dans mes cantines, et je ne sais pas ce qu'ils sont devenus; ils m'ont été pris à Sedan.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous auriez pris en silence, sans explications, sans commentaires, des dépêches portant le nom du maréchal Bazaine et le nom du général Coffinières! Vous n'auriez pas regardé ces papiers, vous n'auriez demandé aucune explication à ces agents. Ces hommes reviennent, regardant cette mission qui leur a été confiée comme accomplie, ignorant si leurs messages télégraphiques sont parvenus; ils retrouvent l'officier qui les a envoyés; celui qui leur a promis 25,000 francs; ils lui remettent ces papiers, sans lui rien dire, sans appeler son attention sur ces papiers! Cet officier, de son côté, ne songe pas à regarder ces papiers; il les met dans ses cantines, il ne les regarde pas, il ne demande pas une explication!

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je n'ai pas prétendu qu'ils ne m'ont rien dit, monsieur le président; ils m'ont évidemment dit quelque chose en me remettant les papiers dont ils étaient porteurs. Il serait, en effet, trop incroyable qu'ils m'eussent remis quatre ou cinq feuilles de papier, sans me rien dire. Mais certifier aujourd'hui ce qu'ils ont pu me dire, cela m'est complètement impossible.

Ce qu'ils venaient me dire ne pouvait avoir pour moi aucune importance, par conséquent, ne pouvait me frapper. J'aurais mis, paraît-il, ces feuilles de papier de côté, avec l'intention de les regarder ultérieurement! Mais il ne faut pas oublier qu'à ce moment nous étions en pleine opération de guerre, et tout le monde sait ce que c'est que la guerre. A Reithel, je n'avais pas assez des seize heures de la journée pour interroger les espions de toute sorte qui m'étaient amenés.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, les noms du maréchal Bazaine et du général Coffinières n'ont pas été prononcés par les agents? Ces noms vous auraient certainement frappé.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Ces noms n'ont été nullement prononcés.

M. LE PRÉSIDENT. — Vos souvenirs sont bien vagues sur des faits aussi graves.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Il faut songer aux événements qui se sont accomplis pour comprendre que la mémoire puisse être infidèle.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 22 août, ou un autre jour, il ne vous a été remis aucune dépêche venant de vos agents et contenant des nouvelles de Metz?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Positivement, vous n'en avez reçu aucune?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Aucune.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez su d'aucune personne de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon que le 22 août, ou le lendemain, il soit venu aucune dépêche de Metz, transmise par les deux agents que vous aviez envoyés?

M. LE COLONEL STOFFEL. — A cette question, je ne pourrais pas répondre péremptoirement, parce que, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire tout à l'heure, je croyais avoir un souvenir confus que d'autres avaient répondu pour moi aux agents qui demandaient à rentrer. Il faudrait en conclure que ces dépêches sont arrivées; mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

Sur la demande du commissaire du gouvernement, lecture est donnée de la déposition du colonel Stoffel faite par lui devant le général rapporteur.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Voici ce qu'il s'agit de constater. Le colonel a reconnu dans sa déposition écrite qu'il avait bien expédié la réponse aux agents pour les faire rentrer. Conséquemment, il y aurait lieu de penser, dans cet ordre d'idées, qu'il avait

reçu la dépêche demandant l'autorisation de rentrer, expédiée par les deux agents télégraphiques. Je voudrais savoir si le colonel, après avoir entendu la déposition qu'il a faite devant M. le général rapporteur, ne croit pas avoir à modifier celle qu'il vient de faire devant le conseil?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Lorsque j'ai subi l'interrogatoire dont il est question, je ne pouvais prévoir qu'on ferait autour de cette dépêche un pareil bruit, un pareil retentissement. Cette dépêche de Betheniville indiquant aux agents de rentrer, m'a été montrée dans l'instruction sans que j'en aie pris une connaissance approfondie. On m'a simplement demandé : « Avez-vous dit à vos agents de rentrer? Voici la dépêche par laquelle vous leur envoyez cet ordre. » Par suite de l'incertitude de mes souvenirs à ce moment, j'ai considéré la dépêche comme étant de moi, mais, depuis, je me suis souvenu, et actuellement, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'expliquer à monsieur le président, je crois que la dépêche n'est pas de moi.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Quand ces agents sont partis, au moment où vous les avez remis à la disposition du préfet de police, quel traitement leur avez-vous fait allouer?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je suis très-heureux, mon général, que vous m'offriez cette occasion de m'expliquer, parce que ce point, précisément, a donné lieu de déverser sur moi l'outrage et l'infamie. On m'a présenté comme ayant promis une récompense à ces gens et ne la leur pas ayant donnée. Je leur avais dit : « Si vous pénétrez à Metz, si vous rapportez des nouvelles du maréchal Bazaine, il y aura 20 à 25,000 francs de récompense pour vous ; je ne me rappelle plus exactement lequel de ces deux chiffres. Eh bien, je le demande, est-ce que, de bonne foi, je leur devais une récompense? Ils étaient tranquillement à Longwy d'où ils expédiaient les dépêches apportées au commandant Massaroli par Guyard ; ont-ils rempli leur mission? Non. Ils n'en ont pas moins dit, dans l'interrogatoire, que je ne leur avais pas donné la récompense que je leur avais promise, et cette perfidie a été insérée dans l'acte d'accusation ! J'ai remis à ces agents de l'argent pour partir en mission, une somme de 500 ou de 1,000 francs, je ne me rappelle plus, au moment de leur départ de Châlons. Le 20, quand je les ai retrouvés à Reims, sans qu'ils me remettent de papiers, je leur ai donné encore 1,000 francs, je crois ; mais quant à leur remettre une somme de 20 à 25,000 francs, somme promise dans le cas où ils me rapporteraient des nouvelles du maréchal Bazaine, elle ne leur était pas due, ils ne l'avaient pas méritée, parce que leur mission n'avait pas été remplie.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le commandant Massaroli a télégraphié deux fois au maréchal de Mac-Mahon, dans la journée du 23 août, pour indiquer le voyage des agents. Avez-vous reçu ces deux dépêches, ou, au moins, l'une d'elles?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Non-seulement je ne les ai pas reçues, mais je n'en ai jamais eu connaissance, ce qui peut s'expliquer par ce fait que toutes les dépêches arrivaient au cabinet, et que j'étais, moi, logé à un quart de lieue de l'état-major.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOUR. — Le colonel Stoffel vient de dire, je crois, qu'il avait remis une somme d'argent aux agents lorsqu'ils étaient partis de Châlons, une somme de 500 ou de 1,000 francs ; maintenant, le 22 ou le 23 août, les agents lui ont remis des papiers et ils ont reçu un supplément d'argent. Quel jour ce supplément a-t-il été remis?

M. LE COLONEL STOFFEL. — C'est le 26, à Reims. C'est là que les agents m'ont rejoint, et d'où je les ai définitivement renvoyés à Paris à M. le préfet de police, après leur avoir donné ce supplément.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOUR. — Et ils ont reçu ce supplément sans discussion? Ils n'ont pas fait valoir leurs services rendus?

M. LE COLONEL STOFFEL. — Sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, je vous prierais de vous retirer dans la salle des témoins d'où vous serez rappelé lorsque le Conseil aura à vous entendre de nouveau.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Avant de me retirer, me permettez-vous, monsieur le président, comptant sur votre bienveillance et votre équité, universellement appréciées, d'ajouter quelques mots. Je sais que je ne comparais que comme témoin, et je ne cesserai d'être un témoin-respectueux et déferent envers monsieur le président et envers le Conseil ; mais me sera-t-il permis de donner quelques autres explications et de me placer, pour un moment, dans une situation autre que celle qui m'est faite malgré moi?

M. LE PRÉSIDENT. — Un témoin ne peut ni plaider, ni discuter ; il dépose et il répond aux questions qui lui sont adressées. En faisant votre déposition, vous avez eu occasion de dire tout ce que vous aviez à dire.

M. LE COLONEL STOFFEL. — J'ai à donner d'autres explications.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous arrêterai, s'il y a lieu.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je suis accusé d'avoir supprimé une dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'êtes accusé de rien devant le Conseil. Vous avez fait votre déposition, et vous avez parlé comme vous l'entendiez. Je vous ai questionné à l'endroit d'une certaine dépêche, et vous avez répondu comme vous avez jugé devoir répondre ; vous pourriez, sans doute, dans le cours du débat, fournir d'autres explications, car vous aurez occasion probablement de reparaitre devant le Conseil.

Je ne crois pas que je puisse vous admettre à entamer une discussion commençant par cette phrase : « Je suis accusé d'avoir supprimé une dépêche. »

M. LE COLONEL STOFFEL. — Je n'ai pas l'intention d'attaquer le rapport ni le rapporteur. Je partage l'opinion de toute l'armée sur le rapporteur...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'attaquez personne, vous commencez par dire : « On m'a accusé... » Je vous arrête alors pour vous dire que vous n'êtes pas accusé.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Le Conseil ne me permettra-t-il pas de me laver des calomnies et des outrages...

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, je vous arrête.

M. LE COLONEL STOFFEL. — Et de dire qu'en ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière, et n'éprouve pour lui que le mépris et le dédain.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous arrête, colonel.

Vous avez déposé et vous avez répondu aux questions qui vous ont été posées ; si vous avez à déposer encore, vous en aurez l'occasion lorsque vous serez rappelé ultérieurement.

Rabasse est ramené à l'audience. Le président fait donner lecture de sa déposition écrite pour la comparer aux déclarations produites par lui à l'audience.

M. LE PRÉSIDENT. — Comment expliquez-vous que vous, qui êtes au courant des habitudes de la justice, qui, par vos fonctions habituelles, savez quels sont les indices auxquels elle doit s'attacher, vous n'ayiez pas, dans votre première déposition, parlé de la remise que vous avez faite à un colonel des dépêches que vous apportiez dans la nuit du 25 au 26 août? Cela vous est revenu, avez-vous dit. Quand le souvenir vous en est-il revenu?

M. RABASSE. — C'est quand Miès m'en a parlé et m'a dit : « Vous rappelez-vous notre entrée

chez M. le maréchal de Mac-Mahon? — Oui, mais je n'en ai pas déposé dans l'instruction, je l'ai oublié.» Miès a ajouté : « Vous souvenez-vous que, quand nous sommes montés au premier étage, la bonne nous a dit qu'un officier de service se trouvait à droite? »

M. LE PRÉSIDENT. — Ne recommencez pas la description des lieux. Miès l'a déjà faite hier. Mais vous avez oublié de dire que vous aviez dîné dans la maison, dans l'après-midi. Pourquoi cette distraction chez un homme qui, comme vous, a l'habitude des affaires de la justice?

Dites-moi comment ce souvenir est revenu à Miès, et comment vous avez cru devoir vous souvenir des mêmes circonstances? Vous n'avez pas été aussi précis sur certains points. Ainsi, hier, vous n'avez pas reconnu le colonel.

M. RABASSE. — Je l'ai à peine vu; il se tenait derrière Miès; la porte était entr'ouverte. Je me suis avancé; j'ai donné mes dépêches, et je me suis retiré de deux ou trois pas, militairement, ayant servi.

M. LE PRÉSIDENT. — Si vous n'aviez pas causé avec Miès, vos souvenirs vous seraient-ils revenus tout seuls?

M. RABASSE. — Certainement; si on m'avait interrogé sur mon arrivée à l'état-major de M. le maréchal Mac-Mahon, j'aurais dit : « Nous sommes montés au premier étage. »

M. LE PRÉSIDENT. — On ne vous a pas interrogé sur votre arrivée à l'état-major; mais on vous a demandé un rapport; vous l'avez donné circonstancié; vous avez raconté qu'à tel endroit vous étiez monté sur une locomotive, que vous étiez allé dans telle gare, dans tel hôtel. Vous revenez et vous ne croyez pas devoir rendre compte de cela dans votre rapport?

M. RABASSE. — J'ai fait ce rapport de mémoire. J'ai oublié d'y inscrire les circonstances de mon arrivée à l'état-major; c'était au bout de trois ans.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est maintenant que nous sommes au bout de trois ans; vous n'y étiez pas alors. Au bout de deux ans, vous aviez oublié et vous vous rappelez quand trois années sont écoulées.

M. RABASSE. — En nous consultant, Miès et moi, nous nous sommes rappelés.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est cela, c'est en vous consultant? Vous avez vu le colonel lire ces dépêches?

M. RABASSE. — Je l'ai vu les feuilleter. Il les a ensuite rendues à Miès, en disant : « Nous connaissons cela depuis deux jours. » J'étais à ce moment sur l'avant-dernière marche de l'escalier.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes bien sûr que c'est lui qui a dit : « Nous connaissons ces dépêches depuis deux jours? »

M. RABASSE. — C'est la personne qui les avait en main. Le lieutenant avait dit : « Mon colonel, » mais je n'ai pas bien remarqué ce colonel; je ne pourrais affirmer que je le reconnaîtrais.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est cette personne qui a dit cela dans la nuit?

M. RABASSE. — Oui, il était une heure et demie du matin. Si Miès avait passé avant moi devant le conseil, et s'il avait indiqué les circonstances sur lesquelles monsieur le président m'a interrogé, on m'en aurait parlé et mes souvenirs seraient revenus.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce sont là des phrases auxquelles je ne m'arrête pas; mais ce dont je tiens compte, c'est de la consultation que vous dites vous-même avoir eue avec Miès. Mais laissons cela, vous dites donc que vous avez vu un colonel. Votre rapport mentionne que

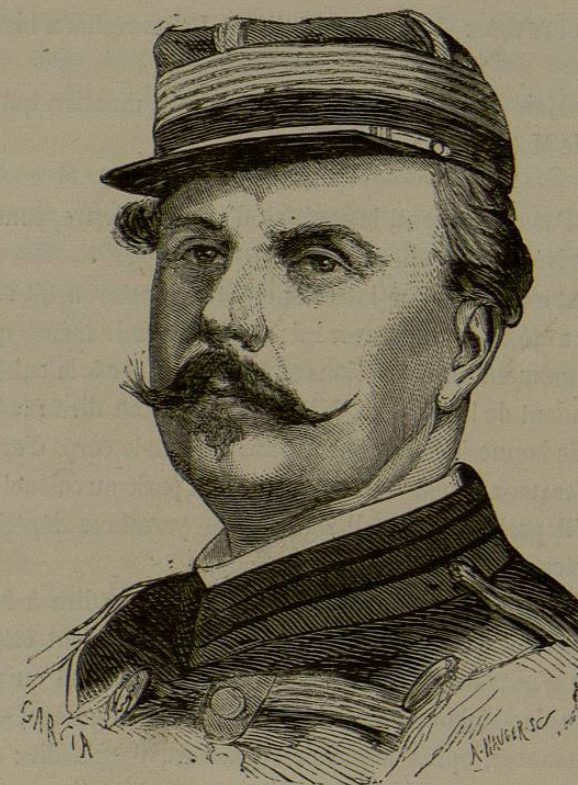
c'est vous qui aviez remis au colonel Stoffel les originaux dont vous étiez porteur. Les lui avez-vous remis le 26 au matin?

M. RABASSE. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — En mains propres?

M. RABASSE. — Oui, je l'affirme.

M. LE PRÉSIDENT. — Le colonel Stoffel a-t-il réglé avec vous alors?



LE COLONEL D'ABZAC.

M. RABASSE. — Non, il n'a pas réglé.

M. LE PRÉSIDENT. — Que vous avait-il promis quand vous êtes partis en mission?

M. RABASSE. — Il ne nous avait rien promis.

M. LE PRÉSIDENT. — Aucune somme d'argent?

M. RABASSE. — Aucune; il nous a donné, quand nous sommes partis, deux cent cinquante francs à chacun; il a remis à M. Miès cinq cents francs, et il m'a dit : « Votre collègue a reçu cinq cents francs; partez et semez l'or! »

M. LE PRÉSIDENT. — S'il ne vous a donné que cinq cents francs, vous ne pouviez pas semer l'or bien longtemps. Quand vous êtes revenus, que vous a-t-il remis?